

Bruxelles, le 4 mars 1982.

Note BIUCOM (82) 96 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 3 MARS 1982

1. SITUATION ECONOMIQUE DANS LA COMMUNAUTE

Sur proposition de Monsieur ORTOLI, la Commission a adopte une communication au Conseil sur la situation economique dans la Communaute (conformement a l'art. 3 de la decision du Conseil du 18.2.74 relative a la convergence).

La Commission estime que les donnees de l'environnement international (notamment niveau des taux d'interets, ralentissement possible du commerce mondial) rendent incertaines les possibilites du redressement conjoncturel que laissent envisager ses estimations chiffres pour 1982.

La Commission prévoit en effet, un taux de croissance de 1,5 % pour 1982 (1981 : - 0,5 %), un taux d'inflation de 10,6 % (1981 : 11,4 %) et un deficit de la balance des paiements de 0,5 % (1981 : - 0,9 %).

Une reprise de l'activite, si elle se concretise devrait stabiliser la progression du chomage qui se situe actuellement a 180.000 nouveaux chomeurs par mois.

Les orientations de politique economique proposees par la Commission prévoient que les Etats qui ont des deficits budgetaires et exterieurs importants devront poursuivre leurs efforts de stabilisation et que ceux qui ont des marges de manoeuvre, ne devraient pas pratiquer en 1982 de politique exagerement restrictive. Pour consolider la reprise de la croissance, il conviendrait que la cooperation internationale soit renforcee dans les domaines commercial et monetaire. Si cela s'averait impossible, la Communaute devrait examiner quelles mesures mettre en oeuvre pour proteger ses interets propres.

2. ACIER / CHARBON

- Siderurgie Cockerill/Sambre

MM. ORTOLI, DAVIGNON et ANDRIËSEN ont fait rapport a la Commission sur l'ensemble du dossier de la siderurgie belge et en particulier sur le point des discussions en cours avec le Gouvernement belge.

La Commission a donne mandat aux trois membres de la Commission les plus directement concernes de poursuivre l'action engagee telle qu'elle a ete precisee au Gouvernement belge mercredi dernier et de faire regulierement rapport a la Commission en vue d'un reglement rapide et satisfaisant de ce dossier qui revet une extreme importance pour toutes les parties en cause.

(Voir egalement les transcrits des declarations de M. Davignon a la RTBF du 2 mars qui vous ont ete envoyes par expres).

- Programme previsionnel deuxieme trimestre 82

La Commission a approuve en premiere lecture le programme previsionnel pour le deuxieme trimestre 82 (je vous rappelle que le programme premier trimestre a ete publie au JO le 24/12 dernier). La production industrielle totale de la Communaute ne montre encore aucun signe net de redressement et la legere amelioration des perspectives dans les industries de transformation ne permet donc pas encore d'envisager un accroissement de la production d'acier. La Commission fixe donc le volume de production au meme niveau qu'au dernier trimestre 1981, soit 31,50 millions de tonnes.

- Taux d'abattement

La Commission va arreter en consequence les taux d'abattement par rapport a la production de reference qui permettront de fixer les quotas alloues a chaque entreprise pour les produits qui font l'objet de limitations volontaires ou reglementaires. Le calcul des niveaux des quotas tient compte a la fois de la consommation réelle d'acier, de la situation des stocks, des importations, de variations saisonnieres et des perspectives probables d'exportation.

- Situation et perspectives Charbon 81/82

Dans le cadre de l'"etude permanente des marches et des tendances de prix" prevue a l'article 46 du Traite CECA, la Commission a approuve et transmettra incessamment au Comite Consultatif CECA pour examen au cours de sa session du 13 mars prochain, une communication sur le marche charbonnier de la Communaute qui montre que la baisse de la consommation dans ce secteur en 1981 est inferieure a celle des autres combustibles fossiles (petrole et gaz). Il s'agit d'une tendance qui s'etait dessinee voici un an, mais les perspectives pour 1982 comportent de grandes incertitudes fondees notamment sur les facteurs externes (prix des hydrocarbures, taux d'interet et taux de change).

Les documents correspondant aux trois derniers points ci-dessus, seront diffuses dès que possible. Une fiche vous est également transmise par expres.

3. EGALITE HOMMES/FEMMES

La Commission a decide sur proposition de M. Ivor Richard de saisir la Cour de Justice de trois cas d'infraction (Belgique, Italie et Royaume-Uni) en ce qui concerne l'egalite de chances hommes/femmes quant a l'acces a l'emploi.

La Commission considere que la legislation de ces trois pays n'est pas conforme a la directive du 9 fevrier 1976 a cet egard et qu'il n'a pas ete remedié a cette carence en depit de mises en demeure et d'avis motives. C'est la premiere fois que la Commission saisit la Cour dans le domaine couvert par cette directive. (Voir IP (82) 67 - Autres documents : COM (80) 832 - P 113 et COM (81) 758 - P 81)

4. AGRICULTURE

Sur proposition de M. Dalsager, la Commission a adopté plusieurs textes qui complètent ses propositions de prix.

- Lait

Il s'agit de mesures au bénéfice des petits producteurs de lait, mesures dont le principe avait été arrêté pendant les travaux sur le Mandat du 30 mai. La Commission propose que pour les 60.000 premiers kilos de la production laitière, la taxe de coresponsabilité soit réduite de 2,5 % à 1,5 %, mesure simple à gérer et qui bénéficiera essentiellement aux petits et moyens producteurs.

- Taux différentiels d'inflation

La Commission a également adopté un rapport au Conseil sur l'impact que les taux d'inflation élevés dans certains des pays membres ont pu avoir sur le revenu des agriculteurs. La Commission constate que sur une période assez longue ces effets sont corrigés de façon à peu près satisfaisante. Des difficultés peuvent toutefois se présenter à court terme, en fonction de la situation particulière de certains pays, tel est en particulier le cas à l'heure actuelle pour l'Irlande en raison des contraintes qui découlent de l'importance du marché britannique pour ce pays et de la force de la livre sterling. Cela justifie des réflexions ultérieures de la Commission sur les mesures envisageables.

- Gaz néerlandais aux Pays-Bas

La Commission a décidé de poursuivre, avant le 31 mars 1982, la procédure prévue à l'article 93 par. 2 du Traité au cas où il n'y aurait pas, d'ici cette date, une proposition de compromis du Gouvernement néerlandais qui serait acceptable pour les parties concernées.

M. Dalsager prendra contact à ce sujet avec le Gouvernement néerlandais avant le 15 mars prochain. (Il n'est pas inutile de rappeler le cas échéant les responsabilités de la Commission en matière de concurrence).

- Mesures d'aides françaises

La Commission a examiné le dossier relatif aux mesures d'aides en faveur de l'agriculture retenue par le Gouvernement français le 8 décembre dans le cadre de la conférence annuelle agricole. Elle a abouti aux conclusions suivantes :

1. Un certain nombre de ces mesures sont compatibles avec les règles du Traité,
2. Certaines autres actions, pour lesquelles la Commission demandera des précisions complémentaires, sont encore à l'étude,
3. Une troisième catégorie de mesures est considérée comme étant incompatible avec les règles du Traité; ces mesures feront l'objet de la procédure d'infraction prévue à l'article 93 par 2 du Traité.

5. VOYAGE DU PRESIDENT THORN EN AUSTRALASIE

Le President Thorn est rentre hier d'une visite a la Nouvelle Zelande et l'Australie et a Singapour.

Nous avons rappele les points forts de ces visites tels que vous avez pu les trouver dans les discours et les notes BIO que nous vous avons envoyes au cours des deux dernieres semaines.

Nous les avons resumes comme suit en salle de presse :

- la crise economique mondiale a ete discutee au cours des trois visites
- en Nouvelle Zelande et en Australie, le President a fortement defendu la politique agricole commune et, plus particulierement le systeme des restitutions a l'exportation .
- en Nouvelle Zelande, le President a declare que ce pays n' avait pas de possibilite de negocier un accord a long terme pour ses exportations de beurre vers la Communaute. Il n'a pas indique quelle proposition la Commission fera pour les importations de beurre neo zelandais en 1983.
- en Australie, il a souligne les plaintes justifiees de la Communaute contre le degre eleve de protection que ce pays applique contre les importations de produits industriels. En meme temps, le President a insiste pour que les relations politiques entre l'Australie et la Communaute soient elargies afin de remettre les problemes agricoles et industriels dans un contexte d'ensemble.
- a Singapour, le President Thorn a rappele que l'aide communautaire pour le Vietnam etait de nature purement humanitaire.

6. DEPART DE M. O'KENNEDY

Enfin, la Commission a pris conge de M. Michael O'KENNEDY qui, élu au DAIL irlandais, va quitter la Commission pour prendre son mandat de Depute au debut de la semaine prochaine. Le President Thorn a exprime la gratitude de ses Collegues a M. O'KENNEDY et leurs voeux de succes pour cette nouvelle etape de sa carriere politique. M. O'KENNEDY a souligne la richesse de l'experience qu'il venait de vivre et sa conviction du role irremplacable qu'un organe politique independant comme la Commission avait a jouer dans l'integration europeenne.

MATERIEL DIFFUSE dans le cadre de la reunion de la Commission :

- Fiche situation et perspectives Charbon 81/82
- IP (82) 67 - Egalite hommes/femmes

Amities,
Manuel SANTARELLI. Comeur 15h30.

